

TOGOLAISE

REPUBLIQUE  
DU TOGO  
73<sup>e</sup> Session  
DE LA CONFÉRENCE  
DES NATIONS UNIES  
SUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET  
LA CULTURE  
PARIS, 1958

UBTchèm :  
Le présent rapport  
est destiné à l'information  
de la Commission  
auxiliaire de l'Assemblée  
générale des Nations  
Unies et au Bureau  
exécutif de l'Organisation  
des Nations Unies.  
Il concerne la situation  
au Togo en ce qui concerne  
l'éducation et la culture  
et il est destiné à l'information  
de l'Assemblée générale  
et du Bureau exécutif.

Dès la première  
Conférence régionale  
de l'Afrique de l'Ouest  
à Dakar, le Togo a été  
représenté par une délégation  
qui a obtenu l'accord  
du Bureau exécutif de l'Organisation  
des Nations Unies pour  
qu'il soit autorisé à voter  
dans les séances plénières  
de l'Assemblée générale  
et du Bureau exécutif.

Veuillez trouver ci-dessous  
le rapport du Bureau exécutif  
de l'Organisation des Nations  
Unies sur la situation au Togo

NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 2018.

M. Léonard : Oui, mais je suis d'accord avec vous que l'objectif de la réforme est de faire évoluer le système de protection sociale en fonction des besoins actuels et futurs de la population. C'est pourquoi nous avons proposé une réforme progressive qui vise à assurer la sécurité sociale à tous les citoyens tout au long de leur vie.

Le débat sur la réforme de la sécurité sociale a été très intense ces dernières années. Il a été mené par plusieurs acteurs différents : les partis politiques, les syndicats, les associations de consommateurs, les élus locaux et nationaux, les médias... Les différentes positions ont été discutées et analysées dans de nombreux documents et rapports. Les résultats de ce débat sont les suivants :

- La sécurité sociale doit être étendue et améliorée pour couvrir tous les citoyens, quel que soit leur niveau social ou leur situation professionnelle.
- Le système de protection sociale doit être adapté aux besoins actuels et futurs de la population, en particulier pour les personnes âgées et les familles.
- Le financement du système de protection sociale doit être assuré par une contribution universelle et obligatoire de tous les citoyens, sans distinction de sexe, d'âge ou de statut.
- Le système de protection sociale doit être géré par un organisme centralisé et indépendant, chargé de la gestion et de la distribution des fonds.
- Le système de protection sociale doit être réglementé par une loi unique, qui fixe les règles de fonctionnement et de gestion du système.

C'est dans ce contexte que l'Organisation internationale du travail (OIT) a recommandé la mise en place d'un système de protection sociale universel et intégré. La France a donc décidé de mettre en place une réforme de la sécurité sociale, visant à assurer la sécurité sociale à tous les citoyens tout au long de leur vie.

révélé des développements de la technologie et de l'industrie. Selon le secteur, il existe de grands accords internationaux et réglementations qui garantissent la sécurité et la protection des personnes. Cependant, il existe également des raisons économiques et politiques de faire évoluer les programmes. Par exemple, dans un certain pays, il peut être nécessaire d'adopter une nouvelle réglementation pour protéger les travailleurs ou pour promouvoir l'innovation et la compétitivité. Ces changements peuvent entraîner des modifications dans les politiques existantes et dans les stratégies de développement.

Ensuite, il est important de prendre en compte les implications financières et sociales de ces changements. Les coûts peuvent augmenter pour les entreprises et les travailleurs, mais les bénéfices peuvent également être importants, tels que l'amélioration de la sécurité et la réduction des risques. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre les intérêts économiques et sociaux.

Enfin, il faut également tenir compte des facteurs politiques et culturels. Les régulations peuvent être influencées par les préférences politiques et les croyances culturelles des dirigeants et des citoyens. Par conséquent, il est crucial de comprendre ces facteurs pour élaborer des politiques efficaces et durables.

le nombre de bureaux à deux tours limité et le doublement du nombre de candidats. Comme dans la circonscription, le renforcement de la sécurité du recensement électoral est aussi une priorité.

Monsieur le délégué, je vous remercie.

Pour ma part, j'aurais été ravi de faire partie d'une délégation française au Togo, mais sous thème différent. Je précède toutefois que nous n'avons pas été autorisés d'en dévoiler les termes. Le Togo a demandé de prêter une attention particulière dans le cas où l'examen de la loi dans la phase

Je vous remercie.

sur l'électoral des résidents étrangers considérables, la procédure électorale sera alors organisée par l'administration.

Le 1er octobre, cette commission pourra voter sur les délibérations lors de ses séances. Un résultat sera obtenu au plus tard le 15 octobre. Il s'agit en particulier d'aborder les modalités du projet de loi de finances pour l'année prochaine.

La République de la Côte d'Ivoire accélère son processus de réformes.

saura contribuer à la diversification de l'économie et à l'atténuation des divergences entre les régions.

La contribution de la solution